

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère des solidarités et de la santé

## ARRÊTÉ

### portant nomination des membres de jury du concours sur titres pour le recrutement dans le corps des infirmiers de l'Etat au titre de l'année 2020

#### **Le ministre des solidarités et de la santé,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 modifié portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2019 fixant les règles d'organisation générale du concours sur titres pour le recrutement dans le corps des infirmiers de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2020 portant report du calendrier du concours sur titres pour le recrutement dans le corps des infirmiers de l'Etat au titre de l'année 2020,

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres de jury du concours sur titres pour le recrutement dans le corps des infirmiers de l'Etat au titre de l'année 2020 :

Monsieur Cédric MONTESINOS

Administrateur civil au Ministère de  
l'agriculture et de l'alimentation,  
**Président,**

Monsieur Alain LE VIGOUROUX

Médecin inspecteur de santé, honoraire,

Madame Anne VAN CRAYNEST

Infirmière de santé publique hors classe  
au Lycée professionnel agricole de  
Chalosse du Ministère de l'agriculture et  
de l'alimentation,

Madame Pascale FOUASSIER

Infirmière de santé publique hors classe à  
l'Agence régionale de santé d'Ile-de-  
France,

Madame Samera ZEMANI

Infirmière de santé publique hors classe à  
La Direction territoriale de la Protection  
Judiciaire de la Jeunesse du Limousin.

### **Article 2**

En cas d'indisponibilité de M. Cédric MONTESINOS, la présidence sera assurée par M. Alain LE VIGOUROUX.

### **Article 3**

Cet examen professionnel est classé dans le groupe I pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

### **Article 4**

Le Directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 27 juillet 2020,

La cheffe du Département « Recrutement-inclusion, mobilité et rémunérations »



Marie GALLOO-PARCOT